



## Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale  
23 octobre 2001

Original: français

---

### Cinquième Commission

#### Compte rendu analytique de la 14<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 19 octobre 2001, à 10 heures

*Président* : M. Effah-Apenteng ..... (Ghana)

### Sommaire

Point 123 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

Débat général (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

01-59166 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Point 123 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (suite)** (A/56/6 et Corr.1, introduction et chapitres 1 à 33 des dépenses et chapitres 1 à 3 des recettes, A/56/7 et A/56/16)

**Débat général (suite)**

1. **M. Valdés** (Chili), parlant au nom des pays membres du Groupe de Rio, rappelle qu'il incombe aux États Membres de se prononcer sur les aspects politiques et financiers du projet de budget-programme de manière à assurer une répartition équilibrée des ressources entre les différentes priorités.

2. Le Groupe de Rio se félicite de ce que le projet de budget-programme ait été présenté dans les délais fixés. Tout en saluant la clarté avec laquelle les différents chapitres sont exposés, il fait observer que la présentation selon les principes de la budgétisation axée sur les résultats pourrait être améliorée et invite le Secrétaire général à prendre des mesures dans ce sens. Le Groupe accueille par ailleurs avec satisfaction l'inscription au budget des dépenses relatives aux missions politiques spéciales.

3. Il appelle l'attention sur l'augmentation du nombre de postes D-1 et des catégories supérieures et souligne, comme le fait observer le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 48 de son rapport, que le reclassement des postes n'est pas un outil d'organisation des carrières.

4. Le Groupe de Rio déplore que les prévisions relatives au Compte pour le développement pour le prochain exercice biennal s'établissent à 13 065 000 dollars, c'est-à-dire au même niveau qu'en 1998-1999. Il regrette également le faible niveau des dépenses engagées à ce chapitre au cours des deux exercices précédents, et engage le Secrétariat à mener à bien les projets non encore exécutés.

5. **M. Cordeiro** (Brésil) dit que sa délégation souscrit aux déclarations faites par la République islamique d'Iran, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et le Chili, au nom du Groupe de Rio. Elle est convaincue que l'adoption des principes de la budgétisation axée sur les résultats contribuera à améliorer le processus budgétaire, les résultats des différents programmes et, au bout du compte, l'efficacité de l'Organisation.

6. La délégation brésilienne déplore que la formulation de nombre des objectifs et des réalisations escomptées soit trop vague, mais pense que le projet présenté constitue un pas dans la bonne direction. Elle souscrit aux observations du Comité consultatif selon lesquelles, l'expérience aidant, on devrait pouvoir améliorer les outils de budgétisation axée sur les résultats.

7. La délégation brésilienne se félicite de la croissance des ressources allouées à des domaines prioritaires tels que la coordination des activités d'aide humanitaire, mais déplore que celles demandées pour promouvoir la croissance économique et le développement durable n'augmentent que de 1,7 %, ce qui représente la plus faible progression. Il est important, en effet, que les programmes et activités de l'ONU dans ce domaine bénéficient d'un financement adéquat.

8. De l'avis de la délégation brésilienne, le débat sur le projet de budget-programme doit avoir deux objectifs : assurer que des ressources suffisantes soient allouées aux activités prioritaires de l'Organisation telles que définies par l'Assemblée générale, et approuver un document budgétaire qui contribue à améliorer l'efficacité, à rationaliser les programmes et les activités et à renforcer le contrôle des dépenses.

9. Les mesures d'efficacité prises par le Secrétaire général et, en particulier, les investissements réalisés dans le domaine des technologies de l'information ont certes produit des gains de productivité, mais de nouvelles avancées sont nécessaires. La délégation brésilienne souscrit à l'observation du Comité consultatif selon laquelle l'information sur les progrès et les effets des technologies de l'information est en train de devenir un outil important pour la gestion des activités de l'Organisation, et pense qu'il faut tirer pleinement parti des innovations technologiques comme les techniques de vidéoconférence, le Système intégré de gestion et d'autres moyens de communication modernes.

10. Il n'en reste pas moins que l'Assemblée générale doit doter l'Organisation des ressources nécessaires à l'exécution de son mandat. Le Secrétaire général fait observer à juste titre qu'il y a des limites aux restrictions budgétaires et qu'il n'est pas possible de « faire plus avec moins » indéfiniment. L'adoption du budget-programme doit donc être précédée d'un examen approfondi de la répartition des ressources

entre les programmes, de façon à ce que les fonds disponibles servent à financer les programmes prioritaires.

11. Les questions relatives aux ressources humaines revêtent une importance particulière dans un budget où près de 80 % des ressources servent à payer les traitements et autres dépenses de personnel. La délégation brésilienne souscrit aux vues du Comité consultatif selon lesquelles toute demande de reclassement doit être étayée par une présentation détaillée de l'évolution de la nature et de la portée des activités attachées au poste et ne doit pas être motivée par la nécessité d'améliorer les possibilités de recrutement ou d'offrir une promotion au titulaire. Il ne faut pas non plus que les demandes de reclassement aient pour effet d'accroître les déséquilibres dans un Secrétariat dont les effectifs sont déjà pléthoriques au sommet et où la moyenne d'âge est élevée.

12. La délégation brésilienne attache une importance particulière aux chapitres 9 (Affaires économiques et sociales), 11A (Commerce et développement) et 19 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes), ainsi qu'aux programmes et activités liés à la lutte contre la pauvreté. Elle tient aussi beaucoup à ce que des ressources suffisantes soient inscrites au budget ordinaire pour financer les activités du secrétariat du Forum intergouvernemental sur les forêts et les services d'information en portugais.

13. **M. Loulichki** (Maroc) dit que sa délégation soutient sans réserve le programme de réformes introduit par le Secrétaire général, et constate qu'il commence déjà à porter ses fruits. Elle souscrit pleinement à la déclaration faite par la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

14. Il est réconfortant qu'au moment où l'Organisation et son Secrétaire général reçoivent le prix Nobel de la paix, la situation financière semble enfin devoir s'améliorer. Compte tenu du rôle important qu'elle joue dans le domaine du maintien de la paix en particulier, il est indispensable que l'Organisation dispose d'une assise solide et de la marge de manoeuvre financière dont elle a besoin pour atteindre ses objectifs. Cela suppose notamment que les États Membres versent leurs contributions en totalité, sans retard et sans conditions, étant entendu qu'il faut tenir compte des situations difficiles que peuvent

rencontrer certains pays, en particulier parmi ceux en développement.

15. Le maintien du budget ordinaire au même niveau depuis huit ans a obligé l'Organisation à recourir à des mesures drastiques de réduction des coûts afin d'absorber des dépenses sans cesse croissantes, ce qui a eu une incidence négative sur l'exécution de certaines activités prescrites, et a conduit à en annuler beaucoup d'autres. À cet égard, le Secrétaire général, dans son rapport sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation (A/56/464), indique qu'outre l'inflation et les fluctuations des taux de change, les prestations supplémentaires demandées par des États Membres ont été un facteur d'accroissement des dépenses.

16. De l'avis de la délégation marocaine, l'Organisation devrait disposer des crédits budgétaires requis pour s'acquitter pleinement de ses mandats et exécuter les programmes approuvés. À ce propos, la délégation marocaine juge préoccupant le recours excessif aux fonds extrabudgétaires. Elle estime que l'Organisation ne doit pas devenir trop dépendante de ces ressources, les activités approuvées devant être financées dans une large mesure au moyen du budget ordinaire.

17. La délégation marocaine se félicite qu'un montant de 93,7 millions de dollars ait été inscrit au budget pour les missions politiques spéciales, conformément aux dispositions de la résolution 55/233 de l'Assemblée générale. Elle note avec satisfaction que les documents budgétaires ont été soumis plus tôt que d'habitude et souligne que, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, tous les documents doivent être mis à la disposition des États Membres dans les délais prévus.

18. La délégation marocaine prend acte de la nouvelle présentation du budget selon les principes de la budgétisation axée sur les résultats et estime que le Secrétariat devra tenir compte des dispositions de la résolution 55/231 dans sa prochaine présentation. Il prend note des observations du Comité consultatif selon lesquelles, en de nombreux endroits, la formulation des objectifs et des réalisations escomptées est trop vague, ce que constate aussi le Comité du programme et de la coordination.

19. Les indicateurs de succès, qui constituent un élément important du processus de planification, doivent être formulés le plus clairement possible, en tenant pleinement compte des dispositions du plan à

moyen terme. Celui-ci reste l'outil principal sur la base duquel doit être établi le projet de budget-programme, et doit à ce titre être scrupuleusement respecté. Or, certains chapitres des dépenses ne tiennent pas pleinement compte des directives contenues dans le plan pour 2002-2005. Le prochain projet de budget-programme devra être établi en totale conformité avec ce plan.

20. L'élément humain joue un rôle très important dans la marche de l'Organisation puisque 70 % des crédits prévus servent à financer les dépenses de personnel. La délégation marocaine estime que l'application de la résolution 55/258 permettra d'améliorer sensiblement la gestion des ressources humaines dans les domaines pour lesquels l'Assemblée a pu prendre une décision. Elle attend avec intérêt les rapports demandés au Secrétariat afin de pouvoir examiner plus avant les questions toujours en suspens.

21. Des ressources suffisantes devraient être allouées aux domaines définis comme prioritaires dans le plan à moyen terme et dans la résolution relative à l'esquisse budgétaire, en particulier le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la promotion d'une croissance économique soutenue, le développement de l'Afrique, la promotion des droits de l'homme, la coordination de l'aide humanitaire, la promotion de la justice et du droit international, le désarmement, le contrôle des drogues, la prévention du crime et la lutte contre le terrorisme international. La délégation marocaine appelle plus particulièrement l'attention sur le développement de l'Afrique, continent dévasté par les conflits et qui souffre d'énormes problèmes économiques et sociaux, encore aggravés par les effets de la mondialisation.

22. Le Maroc, qui participe à l'action que mène l'ONU en faveur de la paix et de la sécurité internationales, examinera avec un souci tout particulier les incidences budgétaires du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'ONU (rapport Brahimi), et ne ménagera aucun effort pour que des ressources adéquates soient affectées à la mise en oeuvre des recommandations qui y figurent. L'intervenant tient à assurer le Secrétaire général que l'appel qu'il a lancé à cet effet a été entendu par sa délégation et a retenu toute son attention.

23. La délégation marocaine attend par ailleurs avec intérêt les rapports que doit présenter le Secrétariat

concernant la sécurité du personnel de l'ONU, question à laquelle elle accorde un intérêt spécial et constant.

24. **M. Al Mansour** (Koweït), souscrivant à la déclaration faite par la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine, tient à réaffirmer l'importance que sa délégation accorde au plan à moyen terme. En effet, ce document traduit la politique générale de l'Organisation en programmes et activités, lesquels doivent être pris en compte lors de l'élaboration du budget-programme. Il souligne le lien étroit qui existe entre le projet de budget-programme et le paiement par les États Membres, dans les délais requis et sans condition, des quotes-parts approuvées par l'Assemblée générale.

25. Le Koweït attache une importance particulière à l'application des dispositions des résolutions 53/221 et 55/258 de l'Assemblée générale qui ont trait à la délégation de pouvoirs. Les responsabilités et attributions pouvant faire l'objet d'une délégation doivent être, selon lui, définies avec précision avant que de telles délégations n'interviennent. Des mesures de contrôle interne et de contrôle des procédures sont également indispensables.

26. Les activités d'information, qui font connaître l'action menée par l'ONU, sont très importantes, surtout dans les circonstances actuelles. La délégation koweïtienne souligne à cet égard l'intérêt que présentent les technologies modernes, mais estime que la radiodiffusion est encore appelée à tenir une place considérable dans bien des régions du globe.

27. Le Koweït tient beaucoup à ce que des ressources suffisantes soient allouées à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, qui joue un rôle majeur dans la région. En dépit de légers progrès, la Commission a toujours un nombre élevé de postes vacants, qu'il faut s'efforcer de pourvoir. En ce qui concerne la gestion des ressources humaines en général, la délégation koweïtienne souligne que le principe de la répartition géographique équitable doit être respecté, et souhaite que des efforts soient faits pour améliorer le recrutement de ressortissants d'États sous-représentés ou non représentés. En outre, les postes de rang élevé ne doivent pas être réservés à un petit nombre d'États; il faut y nommer des ressortissants de pays en développement, dans la proportion qui convient.

28. **Mme Jarbussynova** (Kazakhstan) apprécie le travail réalisé par le Secrétariat pour établir le premier

projet de budget-programme axé sur les résultats, visant à établir un lien plus étroit entre les objectifs du plan à moyen terme et les ressources prévues dans le budget. Depuis l'exercice biennal 1995-1996, le budget de l'ONU n'a pas augmenté, tandis que les activités demandées n'ont cessé de se développer : le Kazakhstan estime qu'il n'est ni utile ni opportun d'envisager de nouvelles restrictions, et s'inquiète avec le Secrétaire général de l'obligation de « faire plus avec moins », craignant comme lui que cela ne retentisse sur la qualité du travail. Il importe, dans un souci d'efficacité, que les objectifs du plan à moyen terme soient strictement respectés, et que, sans aucune redondance, les ressources soient convenablement réparties entre les nombreux domaines d'activité prioritaires. La délégation kazakhe est entièrement favorable en particulier à l'accroissement des ressources allouées à la croissance économique et au développement durable, à la justice internationale et au droit international, aux affaires politiques, à la coopération internationale pour le développement et au développement de l'Afrique.

29. Le budget, axé sur les résultats, est désormais vu non plus tant sous l'angle quantitatif des rapports que sous l'angle qualitatif des réalisations accomplies. Grâce aux indicateurs dont on se sert pour la première fois dans le processus budgétaire, on devrait pouvoir non seulement constater la réalisation des tâches prescrites, mais aussi mesurer l'intérêt, l'efficacité et le rendement du travail de l'Organisation. Les investissements informatiques, si on les poursuit, rendront plus efficaces et transparentes les procédures. Cela étant, le Kazakhstan estime avec le Comité consultatif que la formulation des objectifs et des réalisations escomptées est souvent trop vague, et qu'il faudrait mieux définir les termes employés. Néanmoins, le nouveau projet de budget-programme devrait contribuer à la réalisation des tâches fixées dans la Déclaration du Millénaire.

30. **M. Dos Santos** (Mozambique), parlant au nom du groupe des États d'Afrique, est satisfait de la qualité du premier projet de budget-programme axé sur les résultats, estimant qu'il donne à l'Organisation la possibilité de s'acquitter des tâches prescrites, et surtout de réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, à condition que les ressources nécessaires lui soient allouées.

31. Le groupe des États d'Afrique souligne l'importance qu'il attache à la réalisation mondiale du

Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, que la communauté internationale a adopté par consensus en juillet. Le Département des affaires de désarmement est appelé à jouer un rôle essentiel dans l'application de ce programme, en aidant les États Membres à prendre les nombreuses mesures prévues aux échelons national, régional et mondial. Il devra notamment développer les capacités de formation de spécialistes de la gestion et de la sécurité des stocks d'armes légères, recueillir et diffuser les données et les informations communiquées spontanément par les États sur l'application du Programme d'action, assurer le secrétariat des réunions biennales chargées d'examiner l'application du Programme d'action et appuyer une étude sur la possibilité d'élaborer un instrument international qui permette aux États d'identifier et de suivre rapidement et de manière fiable les armes légères illicites. Compte tenu de l'énormité de la tâche assignée au Département, le plus petit du Secrétariat, le groupe des États d'Afrique est entièrement favorable à l'augmentation, d'ailleurs modeste, de ses ressources. Il considère en effet que la mise en oeuvre du Programme d'action est l'un des grands moyens d'assurer la paix et la stabilité, la croissance économique, le développement durable et l'élimination de la misère en Afrique, conformément à la demande définie par les dirigeants africains dans la Nouvelle initiative africaine.

32. En conclusion, M. Dos Santos affirme qu'en faisant preuve de volonté politique, les États Membres peuvent arriver à approuver un budget-programme qui garantisse la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire, où sont énoncées les priorités d'action des Nations Unies dans le monde.

33. **M. Adam** (Israël) dit que sa délégation approuve les priorités retenues pour l'exercice biennal 2002-2003, qui sont conformes à celles définies par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/233, mais souhaiterait que davantage de ressources soient allouées à la promotion du développement durable et d'une croissance économique soutenue, au maintien de la paix et de la sécurité internationales, à la lutte contre le terrorisme et au développement économique et social. Il faut notamment assurer le financement des projets visant à réduire la fracture numérique, la lutte contre des calamités telles que la famine et les maladies, en particulier en Afrique, et les programmes relatifs à l'environnement, dans la perspective de la

Conférence de Johannesburg. Par ailleurs, Israël est favorable au renforcement du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, qui doit contribuer à instituer l'égalité entre les sexes à l'ONU, en particulier dans les opérations de maintien de la paix.

34. Il faudrait mettre davantage l'accent sur la paix et la sécurité internationales, en renforçant les activités ayant pour objet de consolider la paix et de promouvoir la tolérance et les relations de bon voisinage. Israël souligne l'importance qu'il attache au rapport Brahimi et aux recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies et considère qu'il faut améliorer le fonctionnement du Département des opérations de maintien de la paix, en procédant à l'examen approfondi de sa structure, de ses méthodes de recrutement et de ses effectifs mentionné au paragraphe 10 de l'introduction au projet de budget-programme. Compte tenu des événements récents, il faut étoffer les programmes de lutte contre le terrorisme et accroître les crédits et les effectifs des services chargés d'assurer la sécurité des fonctionnaires du Secrétariat et des membres des délégations. Il convient également de renforcer le Département des affaires de désarmement dont l'activité s'est accrue ces dernières années. La délégation israélienne se félicite de l'action menée dans le domaine de l'administration de la justice et souscrit à la proposition visant à accroître les effectifs du Tribunal administratif des Nations Unies et de la Commission paritaire de recours.

35. Compte tenu de la situation financière précaire de l'Organisation, les États Membres doivent s'intéresser de près aux initiatives prises par le Secrétariat pour limiter la croissance du budget, et réfléchir à de nouveaux moyens de mieux répartir les crédits et les effectifs entre les différents chapitres et programmes, pour pouvoir adopter un budget qui tienne compte de leurs besoins et priorités sans avoir à augmenter les ressources.

36. **M. Kulyk** (Ukraine) souligne qu'en matière de répartition des ressources budgétaires entre les différents domaines d'activité, la considération essentielle doit être le souci d'assurer l'exécution intégrale, efficace et économique des programmes, en respectant l'ordre de priorité défini par les États Membres.

37. La délégation ukrainienne note avec satisfaction que des crédits sont prévus pour les missions politiques spéciales au chapitre 3, (Affaires politiques). En revanche, elle constate avec regret que l'application de mesures d'efficacité ne semble pas progresser dans l'ensemble du Secrétariat et espère que les longues négociations consacrées par la Commission aux modalités de fonctionnement du Compte pour le développement ne resteront pas sans résultat.

38. La délégation ukrainienne est favorable à la présentation du projet de budget-programme selon la méthode axée sur les résultats approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/231, mais considère comme le Comité consultatif que cette technique appelle des améliorations constantes.

39. Pour ce qui est des effectifs, la délégation ukrainienne estime comme plusieurs délégations qu'ils sont pléthoriques au sommet. Elle note que les demandes de reclassements ne sont pas toujours justifiées et rappelle que le reclassement ne doit pas être un moyen de promouvoir le titulaire d'un poste. La réforme de la gestion des ressources humaines en cours et les modifications graduelles du système de recrutement du personnel introduites par la résolution 55/258 de l'Assemblée devraient permettre au Secrétariat de gérer convenablement les vacances de poste et d'attirer les candidats les plus qualifiés.

40. Sur la teneur des programmes, la délégation ukrainienne s'associe aux recommandations du Comité du programme et de la coordination relatives aux textes explicatifs du projet de budget-programme. Elle regrette que le Comité n'ait pu porter d'appréciation sur le programme relatif aux droits de l'homme et espère que cette question complexe fera l'objet d'un examen constructif à la Cinquième Commission.

41. Dans une organisation de la taille de l'ONU, le contrôle est un moyen primordial d'améliorer la gestion, de prévenir les malversations et d'évaluer l'exécution. C'est pourquoi l'Ukraine est favorable au renforcement du Bureau des services de contrôle interne. Elle espère par ailleurs que la Cinquième Commission ne sera pas appelée comme en 1999 à se prononcer sur des éléments du budget-programme qui n'auraient pas été présentés selon les procédures établies, et compte participer activement à des négociations transparentes et constructives.

42. **M. Mustafa** (Soudan) s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. L'examen du projet de budget-programme pour l'exercice 2002-2003 revêt une importance particulière dans la mesure où c'est le premier qui ait été établi selon la méthode de budgétisation axée sur les résultats. Le caractère expérimental de celle-ci suppose de procéder avec prudence et de ne pas insister indûment sur les résultats au détriment des objectifs, afin de ne pas se trouver dans une impasse si l'on n'obtient pas les résultats escomptés. La Commission doit s'assurer que les priorités définies dans ce premier projet de budget-programme fondé sur le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 sont conformes à celles retenues lors du Sommet du Millénaire et qu'il n'est pas prévu de financer des activités non approuvées.

43. Comme beaucoup d'autres, la délégation soudanaise estime que les services de consultants et d'experts ne doivent pas être financés au moyen de fonds extrabudgétaires et que le recrutement doit obéir au principe de la répartition géographique équitable, y compris dans les institutions spécialisées. Il faut poursuivre l'action menée pour informatiser l'Organisation et prévoir les crédits requis pour financer les dépenses diverses (formation, maintenance, etc.) nécessaires pour traduire dans les faits la stratégie adoptée, pour laquelle un budget distinct devrait peut-être être établi.

44. Il importe par ailleurs d'exercer un contrôle rigoureux sur les dépenses et d'accorder l'importance voulue à l'évaluation afin d'éviter les doubles emplois et de permettre à l'Organisation de fonctionner au mieux de la manière la plus économique.

45. **M. Barabandy** (République arabe syrienne) souscrit sans réserve à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Rappelant que le projet de budget-programme doit être le reflet du plan à moyen terme, sa délégation constate que cette règle n'est pas respectée dans tous les chapitres et demande au Secrétariat d'y remédier dans les prochains projets de budget. Elle s'étonne en particulier que les ressources ne soient pas toujours réparties en fonction des priorités. Les ressources nécessaires devraient être allouées aux domaines importants que sont la croissance économique, la coopération économique internationale, le développement de l'Afrique, les

activités du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence et du Département de l'information, celles de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et les programmes en faveur des réfugiés de Palestine.

46. Tout en souscrivant aux mesures proposées par le Secrétaire général pour tirer pleinement parti des technologies de l'information et des communications, la délégation syrienne juge indispensable de continuer à recourir aux moyens d'information traditionnels dans les pays en développement, afin de préserver le caractère universel de l'Organisation. Notant qu'une forte proportion des internautes qui visitent le site Web de l'ONU sont à la recherche d'un emploi dans l'Organisation, elle s'interroge sur la capacité du Département de l'information de faire passer par ce biais le message de l'Organisation. Elle estime que l'on insiste trop sur la nécessité de réduire le budget du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence et de s'appuyer davantage sur les sites Web et fait observer à ce sujet que l'anglais prend de plus en plus d'importance par rapport aux autres langues officielles, ce qui tend à réduire la diversité linguistique et culturelle qui est l'un des atouts de l'Organisation. Il importe au contraire d'affecter aux services de conférence toutes les ressources nécessaires dans tous les lieux d'affectation, et de donner au Département de l'information les moyens de poursuivre son projet pilote d'émissions de radio, en veillant à traiter les six langues officielles sur un pied d'égalité. Il faut également allouer à la CESAO les ressources nécessaires pour que toutes ses publications puissent paraître en arabe. La délégation syrienne souscrit à ce sujet aux observations et recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination dans son rapport, notamment au paragraphe 242.

47. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, doit lui aussi être doté des moyens dont il a besoin pour opérer dans un contexte très difficile. Estimant qu'il faut assurer la stabilité financière de l'Organisation et mettre à sa disposition les ressources exigées pour faire face aux défis posés par la mondialisation et atteindre les objectifs définis lors du Sommet du Millénaire, la délégation syrienne s'inquiète de l'importance croissante prise par les

fonds extrabudgétaires et se déclare opposée à tout plafonnement artificiel de l'enveloppe budgétaire.

48. **M. Khalifa** (Jamahiriya arabe libyenne) souscrit à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le projet de budget-programme pour l'exercice 2002-2003 est le premier qui ait été établi selon la méthode de budgétisation axée sur les résultats approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/231. Afin d'accroître l'utilité de cet outil pour les États Membres, les objectifs, les réalisations escomptées et les facteurs externes devront être définis plus précisément dans les prochains projets de budget-programme, comme l'a demandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

49. Le délégation libyenne note avec regret que certains chapitres ne tiennent pas compte comme il se doit des priorités définies par les États Membres dans le plan à moyen terme. Elle rappelle que la répartition des ressources entre les divers chapitres doit être conforme à ces priorités et équitable. Il convient notamment d'affecter les ressources requises aux programmes de développement économique et social, afin d'aider les pays les moins avancés, en Afrique notamment, à relever le défi de la mondialisation et à réduire le chômage et la pauvreté. Il convient par ailleurs d'appuyer les organes de contrôle qui, en décelant les carences, contribuent à améliorer la gestion financière et administrative de l'Organisation.

50. Le délégation libyenne considère que le plafonnement artificiel des crédits budgétaires ne peut que nuire à l'exécution des activités et programmes approuvés. Ceux-ci doivent être financés au moyen du budget ordinaire, c'est-à-dire par les contributions de tous les États Membres, et non par des fonds extrabudgétaires. Il faut également prévoir dans le budget la marge de manoeuvre nécessaire pour que l'ONU puisse faire face à des situations graves et imprévues, comme les actes de terrorismes commis aux États-Unis le 11 septembre 2001.

51. L'Organisation ne disposant que de ressources limitées pour financer une multitude de besoins, il importe de faire un effort de rationalisation et de mener à bien le programme de réforme mis au point par le Secrétaire général. La délégation libyenne partage la position des nombreuses délégations qui insistent pour que les reclassements de postes obéissent à des critères objectifs. Elle note avec préoccupation que certains

États Membres, des pays en développement notamment, sont toujours sous-représentés ou non-représentés et demande que le principe de la répartition géographique équitable soit dûment appliqué. Enfin, tous les États Membres doivent s'acquitter sans condition des obligations financières qui leur incombent, afin de permettre à l'ONU de s'acquitter de son mandat.

52. **M. Kahende** (Kenya) s'associe à la déclaration faite par la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il prend note avec satisfaction du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003, le premier fondé sur le plan à moyen terme pour la période 2002-2005 et établi selon la méthode de budgétisation axée sur les résultats. Il rend hommage au Secrétaire général qui, grâce à sa gestion avisée, a pu présenter un budget d'un montant à peu près identique à celui de l'exercice biennal 2000-2001, la variation se limitant à une réduction de 0,5 % en termes réels.

53. La délégation kényenne se félicite que le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique soit considéré comme l'un des secteurs prioritaires pour lesquels le Secrétaire général demande une augmentation de crédits. Cette proposition va en effet dans le sens des décisions prises par la communauté internationale lors du Sommet du Millénaire, notamment à la section VII de la résolution 55/2 relative aux besoins spéciaux de l'Afrique. Rappelant les mesures prévues dans la Déclaration du Millénaire pour réaliser le développement durable en Afrique et y éliminer la pauvreté, ainsi que la nouvelle Initiative spéciale pour l'Afrique qui fait de ce dernier objectif une priorité, le Kenya appuie sans réserve l'augmentation des ressources proposée par le Secrétaire général au chapitre 10, y voyant le meilleur moyen de réduire à terme les sommes énormes consacrées au maintien de la paix et à l'aide humanitaire.

54. Seul pays en développement où l'Organisation a un office, le Kenya souscrit également aux propositions du Secrétaire général visant à renforcer celui-ci. Il est en effet prévu, selon le tableau 27 G.2 du projet de budget, de relever de 9,7 %, soit 979 500 dollars, la dotation budgétaire de la Division des services administratifs de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Cependant, dans le même temps, les fonds extrabudgétaires devraient diminuer de 1,3 million de dollars. Or, les activités du Programme des Nations



Unies pour l'environnement (PNUE) et d'Habitat sont financées essentiellement au moyen de ces fonds, qui servent à rembourser à l'Office le coût des services qu'il leur fournit. Étant de plus en plus tributaires des fonds en question pour financer leurs activités de base, les deux organismes ont éprouvé au cours des années 90 de graves difficultés financières qui expliquent la dégradation de leur planification et de leur gestion. Il faudrait donc accroître les crédits ouverts au budget ordinaire pour les financer, pour qu'ils soient en mesure de mieux planifier leurs activités et de s'acquitter de leurs mandats.

55. **M. Laptenok** (Biélorus) dit que sa délégation soutient la recommandation du Comité du programme et de la coordination sur la répartition des ressources entre les différents chapitres du projet de budget-programme, qui devrait être entièrement conforme aux priorités établies dans le plan à moyen terme, et s'associe aux délégations qui ont souligné à ce propos que les priorités ne peuvent être modifiées qu'à la demande expresse des États Membres. Elle partage également l'avis des délégations qui souhaitent voir un accroissement des ressources consacrées au Département des affaires de désarmement ainsi qu'au développement des pays en développement et des pays en transition.

56. Dans un projet de budget-programme à croissance zéro, d'un montant de 2,6 milliards de dollars, les fonds extrabudgétaires sont une importante source de financement, mais la délégation biélorussienne s'inquiète de leur poids par rapport aux crédits budgétaires. Afin que toutes les activités soient dûment financées, il faudrait établir un mécanisme permettant, au cas où des fonds extrabudgétaires sont reçus pour un programme donné, de virer des ressources inscrites au budget ordinaire pour ce programme à d'autres activités ne bénéficiant pas d'apports aussi généreux de fonds extrabudgétaires ou n'en bénéficiant pas du tout. L'essentiel est que l'apport de fonds extrabudgétaires n'introduise pas de distorsions dans l'ordre de priorité des activités prescrites par l'Assemblée générale, qui, pour l'essentiel, doivent être financées au moyen du budget ordinaire.

57. Le Biélorus se félicite du passage à la budgétisation axée sur les résultats. Notant que 80 % des ressources de l'Organisation vont aux frais d'administration et aux dépenses de personnel, il espère que cette nouvelle approche contribuera à améliorer la gestion du personnel. On est loin d'avoir

épuisé toutes les possibilités d'économies budgétaires, et il importe donc de ne pas relâcher les efforts en ce sens. À cet égard, M. Laptenok affirme que le meilleur moyen d'accroître l'efficacité du Secrétariat est de renouveler le personnel en faisant appel à des fonctionnaires hautement qualifiés choisis parmi les candidats présentés par les États Membres, dans le respect du principe de la répartition géographique équitable. Pour les priorités et programmes nouveaux, il convient de recruter des candidats possédant les compétences voulues : on pourra ainsi faire l'économie des ressources importantes qui sont consacrées actuellement à la formation du personnel, luxe que l'Organisation, avec le budget dont elle dispose, ne peut malheureusement pas se permettre. Le fait que l'on continue par ailleurs à avoir recours à des experts et des consultants extérieurs montre que l'adaptation du personnel à l'évolution des priorités présente des lacunes, et qu'il serait utile de recruter du personnel par concours. Il faut en outre, dans les cas où l'on fait appel à des experts et des consultants, respecter le principe de la répartition géographique équitable. Le même principe doit s'appliquer à l'attribution des postes de rang élevé. Le Biélorus partage le sentiment de la majorité des délégations relativement au reclassement des postes, pratique qui risque d'aboutir à terme à une pyramide hiérarchique inversée.

58. Le Biélorus rappelle en conclusion qu'il a été ces dernières années parmi les premiers États Membres à verser le montant de sa contribution au budget ordinaire de l'Organisation et à celui des tribunaux internationaux et qu'il a remboursé intégralement le montant de sa dette au titre des opérations de maintien de la paix pour la période postérieure à 1996.

*La séance est levée à 11 h 45.*